



Semaine du 24 au 30 décembre 2007 n° 195

Sommaire

- **Emploi** : CDD et contrats courts tirent les embauches
- **Pouvoir d'achat** : L'Insee table sur un ralentissement en 2008
- **Fonctionnaires** : Nouvelle mobilisation unitaire le 24 janvier
- **Education** : Cinq syndicats appellent à la grève le 24 janvier
- **Paiement des RTT à l'hôpital** : Négociation début janvier
- **Aide au séjour irrégulier** : Des personnels hospitaliers "se dénoncent"
- **Rachat de Neuf Cegetel par SFR** : La CGT inquiète pour l'emploi
- **Retraites** : Pas de "coup de pouce" aux pensions
- **Privatisation de GDF** : Les tarifs ne vont pas cesser de grimper
- **Stages** : Le gouvernement tarde à rendre sa copie
- **Prestations familiales** : La CGT dénonce la faiblesse des revalorisations

Édito

Le chercheur, le banquier et son "business plan"

Voilà qui pourrait faire un titre de fable, mais il n'est pas sûr qu'à la fin la morale soit sauve. Néanmoins, « *la leçon vaut bien un fromage* ». Il était donc une fois... des chercheurs de l'Inserm qui mirent au point, en 2000, un test de dépistage précoce du cancer par une simple prise de sang, ouvrant ainsi la voie à de grandes espérances tant en matière de prévention et de dépistage que de suivi des malades en traitement. Le test peut être adapté, en outre, à la détection de la trisomie 21 chez les femmes enceintes, évitant ainsi l'amniocentèse. En 2001, une société, Metagenex, est créée pour continuer les recherches sur le test, ses essais cliniques et sa mise au point. En 2006, Axa Investment Manager Private Equity Europe entre dans le capital de Metagenex. Les capitaux privés apportés par des fonds d'investissement de sociétés comme Axa et BNP Paribas font passer les fondateurs du statut d'actionnaires majoritaires à celui de minoritaires. Les chercheurs, qui ne confondent pas vitesse et précipitation, refusent que ce test soit diffusé avant même la validation de sa fiabilité par les autorités scientifiques. Et ils ne veulent pas déroger à ce principe de précaution qui touche à la sécurité et à la santé. Car, dans cette maladie comme pour le Sida, un diagnostic positif a un retentissement très fort pour les patients et leur environnement. De même, un diagnostic faussement négatif pourrait retarder la prise en charge thérapeutique. Désormais aux mains des financiers, Metagenex décide de commercialiser le test via le laboratoire Lavergne, à 165 euros l'unité. L'Inserm, encore propriétaire des brevets, refuse alors, contrairement aux accords préalables, de signer l'avenant de cession de la licence des brevets à Metagenex. La riposte des grands argentiers en dit

long sur leur éthique, puisque ces derniers exigent d'être indemnisés pour leurs pertes d'exploitation et parce qu'ils n'atteignent pas les objectifs de leur *business plan*.

Voilà ce qui arrive lorsque la recherche publique est soumise pour ses ressources et ses débouchés aux impératifs des banquiers et à la seule logique du retour sur investissement. La valorisation commerciale précipitée des travaux de recherche n'a rien à voir avec la compassion pour les malades et leurs familles. Elle procède de sordides petits calculs d'épicier. Les dégâts de ce que l'on nomme le « court-termisme » ne sont plus à démontrer. La recherche demande du temps, des moyens. C'est un investissement de long, voire de très long terme. Elle est aussi un puissant levier de développement économique, pour peu qu'elle ne soit pas stérilisée, confisquée, privatisée pour assouvir des intérêts mercantiles. L'Ugict-CGT a lancé une pétition en ligne sur son site pour réclamer le retrait de ce test du marché avant son évaluation scientifique. Faites connaître cette affaire, faites signer et signez vous-même ce texte. Rendons à cette mauvaise fable la morale qu'elle mérite.



Emploi

CDD et contrats courts tirent les embauches



Selon une étude de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) publiée jeudi 20 décembre, les intentions d'embauche en 2006 ont marqué une « vive progression » comparées à 2005, mais ont été tirées « comme les années précédentes » par des recrutements en CDD de moins d'un mois, tandis que les CDI ont reculé de 5 %. Les femmes, les seniors et les jeunes sont les plus touchés par ces contrats courts. « La vive progression des intentions d'embauche (6,2 %) est tirée comme les années précédentes par celle des intentions d'embauche en CDD de moins d'un mois (+ 11,3 %) », ajoute-t-elle. Les CDD de moins d'un mois ont représenté plus de la moitié (53,3 %) des déclarations d'embauche, devant les CDD de plus d'un mois (25,8 %), les CDI (18 %) et les CNE (3 %). Les contrats de plus d'un mois n'ont crû que de 1 %, « de l'ordre de l'évolution de l'emploi salarié en 2006 ». La « baisse » de 5 % du nombre de CDI et la « stagnation » des CDD de plus d'un mois ont été « compensées » par la hausse de 85 % des CNE (contrats nouvelle embauche).

Pouvoir d'achat

L'Insee table sur un ralentissement en 2008

Le président de la République va devoir multiplier les frasques personnelles et les annonces spectaculaires pour détourner l'attention des Français en 2008. En effet, l'année s'annonce comme un retour brutal aux réalités, à commencer par celle du pouvoir d'achat. En effet, il devrait ralentir au début 2008, selon l'Insee, après une « forte hausse en 2007 » perçue notamment par ceux qui ont des revenus de la propriété, ceux qui ont retrouvé un emploi ou payé moins d'impôts. « Sur le premier semestre 2008, le pouvoir d'achat du revenu des ménages serait moins vigoureux », car il serait notamment « affecté par l'in-



flation », indique la note de conjoncture de l'Insee publiée jeudi dernier. Le salaire moyen par tête (SMPT) devrait marquer le pas en 2008, avec un acquis attendu début 2008 de + 2,1 %, contre + 3,2 % en 2007 et + 3,3 % en 2006. En termes réels, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, la hausse du salaire moyen par tête (SMPT) a été de + 1,7 % en 2007 après + 1,6 % en 2006. Dans la fonction publique, on peut à peine parler de progression en 2007 avec une évolution en termes réels de + 0,2 % et un recul de - 0,3 % en 2006, selon l'Insee, qui ne risque aucune prévision pour 2008.

Fonctionnaires

Nouvelle mobilisation unitaire le 24 janvier 2008

La forte mobilisation du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à ouvrir une négociation salariale, le lundi 17 décembre 2007. Or, pour les fédérations syndicales de fonctionnaires, « les propositions qui ont été faites par le ministre chargé de la fonction publique ne sont pas acceptables tant sur la forme que sur le fond. En effet, le gouvernement refuse d'accorder une mesure générale de revalorisation du point d'indice, seule à même d'assurer un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la fonction publique. Au contraire, il persiste à faire entrer dans le maintien du pouvoir d'achat des mesures individuelles de promotion (glissement vieillesse-technicité), ce qui revient à nier le principe même de déroulement de carrière ». Six des huit fédérations syndicales de fonctionnaires, dont l'UGFF-CGT, appellent à l'action le 24 janvier 2008, par la grève et les manifestations, pour exiger l'ouverture de réelles négociations sur la valeur du point d'indice et la refonte globale des grilles indiciaires, afin de permettre le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.



Education

Cinq syndicats appellent à la grève le 24 janvier

La quasi-totalité des fédérations de l'Education – FERC-CGT, FSU, Unsa-Education, FO – ainsi que le Snalc-CSEN ont appelé, le 19 décembre, à la grève le 24 janvier pour dénoncer l'absence de réponse du gouvernement aux suppressions de postes prévues au budget 2008 dans l'Education nationale. Cette annonce s'inscrit également dans le cadre de la riposte au « contentieux commun à tous les fonctionnaires » (salaires, carrières, statut) à l'appel de six des huit fédérations de fonctionnaires.

Paiement des RTT à l'hôpital

Négociation début janvier

La négociation sur le paiement des arriérés de RTT dus aux personnels hospitaliers « sera lancée début janvier », a indiqué la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, au Figaro de vendredi 21 décembre. Dans les hôpitaux, le stock s'élève à 23 millions d'heures supplémentaires non réglées et à 3,5 millions de RTT dans les comptes épargne-temps. M^{me} Bachelot souligne que le fonds pour l'emploi hospitalier « dispose de 348,5 millions d'euros » et que les hôpitaux « ont provisionné au total 324 millions ». « Le paiement n'est pas la seule solution, dit-elle, on peut aussi imaginer par exemple que les RTT non prises permettent de partir plus tôt en retraite », ajoute-t-elle.



Aide au séjour irrégulier Des personnels hospitaliers "se dénoncent"

Des personnels du centre hospitalier Les Murets, à La Queue-en-Brie (Val-de-Marne), se sont « dénoncés », jeudi 20 décembre, revendiquant avoir aidé et continué de soutenir deux de leurs collègues étrangers contraints de cesser de travailler faute de papiers. « Nous nous accusons d'enfreindre ainsi l'article L.622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers », déclarent-ils dans une pétition signée par une centaine de personnels de toutes catégories de l'hôpital psychiatrique Les Murets. L'aide au séjour irrégulier d'étranger est passible de cinq ans de prison et de 30 000 euros d'amende.



Rachat de Neuf Cegetel par SFR La CGT inquiète pour l'emploi

La Fédération CGT des activités postales et de télécommunications (Fapt-CGT) affirme que « le rachat par SFR de Neuf Cegetel crée des inquiétudes légitimes parmi les salariés de ces deux entreprises ». Elle « exige et agira pour qu'aucun emploi ne soit sacrifié, pour que les salariés soient reconnus et pour le développement des activités au service du droit à la communication sur tout le territoire ». Elle propose déjà aux organisations syndicales « la construction d'une nouvelle journée d'ac-

neuf
cegetel

tions, de grèves et de manifestations nationales dans la branche des télécoms. [...] Le risque est grand de voir la guerre des tarifs s'accroître sans pour autant répondre aux enjeux posés au secteur des télécoms en matière d'investissement, de développement de l'emploi et de qualité de service », a souligné le syndicat, jugeant que « les choix des deux principaux opérateurs de télécommunications en France ne répondent qu'à la seule logique des marchés financiers qui priment sur tout le reste ».

Retraites Pas de "coup de pouce" aux pensions



Le ministre du Travail, Xavier Bertrand, a réuni jeudi les partenaires sociaux pour une « conférence de revalorisation » des pensions de retraites, qui a débouché sur une hausse inférieure à l'inflation au 1^{er} janvier, alors que les syndicats plaidaient pour un vrai « coup de pouce ». Cette hausse dérisoire intervient alors que le pouvoir d'achat des pensions n'a cessé de dégringoler ces dernières années et que le gouvernement table sur une inflation de 1,6 % l'an prochain, tandis que les experts misent plutôt sur un taux proche de 2 %. « Le compte n'y est pas ! » affirment la CGT et son Union confédérale de retraités, qui constatent cependant que le gouvernement n'a pas pu demeurer complètement sourd aux exigences des salariés et des retraités : « Xavier Bertrand a déclaré qu'« il faudra aller au-delà du 1,1 % à l'occasion du rendez-vous retraite de 2008 ». Cela dit, nous sommes aujourd'hui loin du compte. Le coup de pouce, non chiffré mais annoncé, qui ne

sera effectif que dans plusieurs mois, est loin de combler cet écart : la hausse des prix 2007 devrait être de 2,4 % en glissement. Et, en tout état de cause, il n'y a rien dans l'immédiat ! Toutes les organisations syndicales de salariés partagent ce constat. » Xavier Bertrand a cependant fait une petite ouverture pour le rendez-vous 2008, en admettant qu'il faudrait « débattre des modalités et des critères fixés par la loi pour la revalorisation des pensions et des salaires retenus pour le calcul des pensions ». La CGT, avec son UCR, renforcera sa campagne revendicative dans la perspective d'un rendez-vous global sur les retraites au printemps 2008.

Privatisation de GDF Les tarifs ne vont pas cesser de grimper

La CGT a mis en garde, jeudi 20 décembre, contre les effets de la privatisation de Gaz de France sur le prix du gaz, dont l'augmentation récemment annoncée n'est, selon elle, qu'« un début à une hausse conséquente des tarifs pour rémunérer les futurs actionnaires ». Cette déclaration intervient alors que le décret de privatisation de Gaz de France, nécessaire à sa fusion avec le groupe privé d'énergie Suez, a été publié le même jour au Journal officiel. La CGT « s'étonne que le gouvernement prenne cette décision alors que le processus de consultation des institutions représentatives du personnel de Gaz de France est actuellement en cours ». Le tribunal de grande instance de Paris, saisi mardi par la direction de GDF pour obliger les représentants du personnel à se prononcer avant la fin de l'année, a renvoyé son jugement au 22 janvier. « Par cette décision politique, le gouvernement cherche à peser sur le processus de consultation », juge la CGT, mais « cela ne règle rien quant à l'aboutissement ou non du projet de fusion qui reste dépendant de multiples facteurs ». Dans un communiqué commun, « les fédérations CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC s'étonnent que le gouvernement fasse fi des décisions de justice et tente de court-circuiter le débat indispensable sur les conséquences de la fusion pour les salariés, l'emploi et le service public du gaz ».



Stages

Le gouvernement tarde à rendre sa copie

Questions à William Lis, responsable du collectif Ugict « Jeunes Diplômés »

– « L@ Lettre » : Où en sont les travaux du Comité des stages et de la professionnalisation des cursus universitaires (Stapro) lancé le 10 septembre 2007 ?

– William Lis : Le 17 octobre, Xavier Bertrand et Valérie Pécresse ont présenté devant le comité un projet de gratification des stages et, devant les nombreuses critiques de membres du comité, ils se sont engagés à revoir leur copie à partir de nos propositions. Depuis, nous attendons la présentation d'un nouveau projet de décret...

– Qu'en attendez vous ?

– Comme nous l'avons encore réaffirmé ces derniers jours dans une déclaration commune avec de nombreuses organisations, nous défendons le principe d'une rémunération fixée par la loi, ouvrant droit aux dispositifs de protection sociale, notamment la retraite, dès le premier mois, sur une base de 50 % du Smic minimum, variant ensuite en fonction du niveau de qualification et de la durée du stage. La loi doit également garantir au stagiaire un encadrement pédagogique dans l'établissement d'enseignement supérieur et dans l'entreprise, et des dispositions contraignantes doivent être prises pour empêcher que des stagiaires ne remplacent des salariés : interdiction des stages hors cursus, limitation de la durée des stages, inscription des stagiaires dans le registre unique du personnel, limitation du nombre de stagiaires par entreprise. En outre, nous sommes très attachés au rôle du tuteur et à celui des Institutions représentatives du personnel en matière de stage.



Prestations familiales

La CGT dénonce la faiblesse des revalorisations

La CGT a dénoncé jeudi la faiblesse des prestations familiales (+ 1 % au 1^{er} janvier prochain et + 1,6 % pour le RMI), « si peu en rapport avec les charges réelles supportées par les familles », et le montant des minima sociaux, « inférieurs de moitié au seuil de pauvreté ». Dans un communiqué, elle demande que les allocations familiales soient portées « à 230 euros par mois dès le premier enfant et que le montant des minima sociaux ne soit pas inférieur à 60 % du salaire médian, soit un peu plus de 800 euros mensuels ». La CGT note également que les « injonctions » gouvernementales aux parents d'« assumer leurs responsabilités auprès de leurs enfants » paraissent « peu compatibles » avec les projets gouvernementaux de favoriser les heures supplémentaires, le travail le dimanche et le rachat des RTT.